ROUBAIX

LE PREMIER MAI

Quarante gendarmes, vingt à pied et vingt à cheval, sont arrivés hier après-midi, pour renforcer les brigades de Roubaix, à l'occasion de la fête du travail.

LES GREVES DU TEXTILE EN MARS-AVRIL 1906

Les grèves de la filature Mille, rue d'Alger, commencées le 15 février, et du tissage Carvou-Mahieu, qui éclata le 16 mars, ne sont pas encore terminées.

— Le 30 mars, les tisserands de chez Huet Mas Aruly, quai de Dunkerque, au nombre de 150, sont sortis de l'usine réclamant dix pour cent d'augmentation sur tous les articles.

— Le 1er avril, les 210 ouvriers tisserands de l'usine de la rue Bernard, appartenant aux mêmes patrons venaient par leur sortie, appuyer et réclamer la même augmentation.

Le 13 avril, ils rentraient tous à l'atelier acceptant les concessions faites par les patrons.

— Neuf ouvriers batteurs et débourreurs de chez Dazin-Motte s'étaient mis en grève le 24 mars, réclamant trois pour cent d'augmentation. Après sept jours, ils sont rentrés sans avoir obtenu satisfaction.

— A la filature Carvou-Mahieu, boulevard de Fourmies, 10 batteurs et bonnes de cardes étaient en grève pour une augmentation. Ils ont dû rentrer le 30 mars, sans avoir obtenu satisfaction.

— Il en fut de même pour les 34 ouvriers bâcleurs de chez Etienne Mille qui après cinq jours de grève sont rentrés à l'atelier sans avoir obtenu les trois pour cent d'augmentation demandés.

— A la teinturerie Rubaut, rue d'Inkermann, le 13 avril, vingt-neuf ouvriers ont quitté pour une augmentation de 0.05 à l'heure et avoir le temps de pouvoir manger.

Les ouvriers sont rentrés à l'usine le 16 au matin, ayant obtenu 0.03 d'augmentation à l'heure.

— La grève de chez Glorieux qui durait depuis le 11 mars est terminée. Les ouvriers sont rentrés le 15 avril, acceptant les quelques légères concessions faites par le patron au début de la grève.

— A la teinturerie Cocheteux, Cenix, 150 ouvriers d'ateliers mis en grève le 15 avril à midi, réclamant une augmentation de salaire. Ils ont repris le travail le lendemain après qu'une transaction fut intervenue entre eux et leur patron.

— 33 ouvriers peigneurs de l'établissement Allart, Grande-Rue, qui cessa le travail le 15 avril au soir, réclamant 0.03 c d'augmentation d'heure et la cessation du travail du mardi le samedi à midi au lieu de 6 heures du matin.

Cette grève n'est pas terminée.

— A la teinturerie Fastenakels, d Wattrelos, 42 ouvriers ont quitté l'usine le 20 avril à midi réclamant 0.02 de plus à l'heure.

Ils sont rentrés le lendemain aux anciennes conditions.

MORT SUBITE

En passant rue Rolin, M. Henri Levengle, 39 ans, employé de chaînes au tissage de MM. Durant et Petit, rue d'Iéna, demeurant boulevard de Metz, cour Deschamps 5, est frappé subitement des suites d'une affection cardiaque.

LA FORTE NOCE

Jeudi, vers sept heures du soir, les agents Poliet et Locufier ont mis en état d'arrestation le nommé Dumoulin Henri, 20 ans, tailleur d'habits, demeurant rue de Lille, 119, à Tourcoing, qui était en complet état d'ivresse et voulait frapper avec un coup de poing américain, son patron, M. Dupret, rue Saint-Jean, 155.

DANS L'ESCAUT

M. Edmond Hannecton, ouvrier depuis treize ans à la fonderie Vandamme, rue du Luxembourg, et cabaretier, rue Marceau, 8, Cloperx de chez lui depuis le 21 avril au matin, vient d'être retiré noyé de l'Escaut, à Calonne, petit village belge situé entre Ascoing et Tournai, à 35 kilomètres de Roubaix.

Le malheureux qui savait nager, s'était lié les deux mains avec une corde de filature également passée dans la ceinture du pantalon. Cest donc bien un suicide qui doit être attribué à un accès de fièvre.

VANDALISME

Une enquête est ouverte au 5e arrondissement, au sujet d'un acte de vandalisme commis au square du boulevard Gambetta, dans le courant de la nuit du jeudi au vendredi.

Quelque jeunes arbres ont été brisés et un staquinne complètement déraciné.

LES VOLS

Le nommé B. Emile, âgé de 19 ans, domestique, a été mis en état d'arrestation, vendredi matin, pour vol d'un sac de laine d'une valeur de 400 francs commis jeudi, vers huit heures du soir, à la gare de Roubaix.

— Un procès-verbal a été dressé contre Delecheur Henriette, 23 ans, repasseuse, demeurant rue de l'Alouette, 55, pour vols de linge et de vêtements au préjudice de Mmes Germain Marie, femme Durieux, cabaretière, rue de la Rondelle, 46, et Vandenbrancht Marie, femme Boulanger, repasseuse, rue Philippe-Lebon, 23.

TRÈFLE VAISSIER SAVON Pure Huilerie
Meilleur que les cosmétiques.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

— M. Julien Théris, 35 ans, homme d'équipe aux Magasins Généraux, demeurant rue Buffon, 16, s'est fait une entorse de la jambe gauche en tombant d'un camion. Vingt jours de repos.

— Chez MM. Allart-Rousseau et Cie, peigneurs Grande-Rue, M. Bruno Amos, 41 ans, bâtonnier, demeurant rue de Denterghem, à Avelghem, a eu la face dorsale de la main gauche fétiée entre l'avant-train et le faux fond d'une carde, en enlevant des bourres. Un jour de repos.

ECOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE DES ANCIENS ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES DE ROUBAIX

14e championnat scolaire de l'Union des Sociétés de Tir de France

Il est rappelé aux élèves et adeptes prenant part à ce championnat, que la première séance d'entraînement aura lieu le dimanche 7 mai, la deuxième le dimanche 14 mai, la séance de composition le jeudi 30 mai. Chaque séance commencera à 8 heures du matin, et sera dirigée par les membres désignés par le Comité technique de l'école.

Les équipiers des écoles rue des Arts, rue du Bois et rue Brûlin, tireront au stand de l'école rue des Arts. Commissaires de tir, J. De Ryckle et Lalel. Les équipiers des écoles rue Delemme, rue Decrême, rue Chanzy, rue d'Hem et rue Pierre-de-Roubaix tireront au stand de l'école rue Chanzy. Commissaires de tir,Égard et Masson. Les équipiers des écoles rue Turgot, boulevard de Fourmies, Saint-Vincent-de-Paul et rue Archimède tireront au stand de l'école rue Turgot. Commissaires de tir, Dubar et Jamaux. Les équipiers des écoles rue Tronchet, rue d'Orléans et rue Monplaisir tireront au stand de l'école rue Tronchet. Commissaires de tir, Dumeux et Rasin. Les équipiers de l'Institut Turgot tireront dans leur stand. Commissaires de tir, Scaillet et Lagabert.

TOUS AU SYNDICAT

On annonce la formation de « La Chambre Syndicale des Artistes Musiciens de Roubaix ».

Cette association a pour but, nous apprenant les statuts : 1° d'améliorer par tous les moyens qui sont en son pouvoir, la situation morale et pécuniaire de ses adhérents ; 2° d'organiser un bureau permanent ayant pour objet de centraliser les affaires et de procurer gratuitement des engagements à ses adhérents ; 3° de leur procurer un conseil judiciaire pour la défense de leurs intérêts dans les différends d'un caractère exclusivement professionnel qu'ils pourraient avoir avec leurs directeurs ou chefs d'orchestre ; 4° de leur venir en aide, en cas de chômage forcé ou de maladie, selon les ressources dont disposera la Chambre syndicale.

Le siège de ce nouveau syndicat est situé au café Dépauw, place Notre-Dame.

VELO-EXCURSIONNISTE ROUBAISIEN

C'est demain à moi que se fera la sortie semi-mensuelle de Lesquin. Réunion 2, boulevard Gambetta, à 8 heures ; départ à 8 h 4 ; petit déjeuner à 8 h ; visite des carrières et concert souterrain à 9 heures. Carrousel place de Lesquin à 10 h ; rentrée au local à 11 h 4, où aura lieu le classement des prix du concours et le tirage de la tombola. Tous les cyclistes sociétaires et étrangers y sont invités. En cas de mauvais temps remise à huitaine.

AMICALE DE LA RUE DECHEMIN

La réunion générale de l'Association Amicale des Anciens élèves de l'école de la rue Decrême aura lieu le dimanche 6 mai à 10 heures précises à l'école. rue Decrême. L'ordre du jour est important. Tous les sociétaires sont instamment priés d'y assister.

AMICALE DES ARTS

Dimanche 2 mai à 8 heures du matin, en stand de l'école, 131, rue des Arts, tir à 6 cartouches mentionnées pour les deux équipes participant au 14e championnat national de tir scolaire. Contrôle par un délégué de l'Union des Sociétés de tir de France.

Toute la matinée, un membre de la commission, en permanence, prendra les adhésions pour l'excursion de l'hélanpuin du 30 mai, ainsi que pour la section cycliste. L'adhésion à la section cycliste donne droit, moyennant une légère cotisation supplémentaire de 75 centimes à la carte de l'U. S. F. S. A., procurant le titre unique en Belgique.

CERCLE ORPHEONIQUE LES XI

Dimanche 2 mai, pas de répétition. Réunion générale dimanche 9 mai, à 10 heures 4.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — André Dieleemmes, rue Pauvrée, 23. — Odile Barra, avenue Julien-Lagache. — Louis Dutoraux, rue du Collège, 37. — Suzanne Monbel, rue Lacroix, cour Dewinda, 4. — Rosine Lancieux, rue d'Alger, 41.

PUBLICATIONS DE MARIAGE. — Entre : Eloi Wardavoir, cuisinier, rue Rolin, 8 et Jeanne Fournier, bobineuse, rue des Fondeurs, cour Dupont, 7 — Carlos Kallenbucker, tapissier, rue Saint-Georges, 9 et Marie Augeni, tailleuse, rue de la Paix, 8 — Antoine Dubreuilait, serrurier, rue de l'Epeule, 217 et Jeanne Gatos, ménagère, rue de Bétheune, 21 — Louis Mermagne, préposé d'octroi, rue du Grand Chemin, 89 et Marie Dumont, couturière, rue du Grand-Chemin — Henri Havoux, mécanicien, rue Dupuis-Lamille, 13 et Olympe Delcourt, rattacheuse, rue de Croix, 13 — Valère Van den Berghe, tisserand, rue de Solférino, 41 et Marie Martens, dévideuse, rue de France, 89 — Georges Dubuit, tisserand, rue de la Longue-Haie, 36 et Berthe Tiriel, doubleuse, rue Philippe-le-Bon, 21 — Léonard Delelisse, chauffeur d'automobile, rue Vaucanson, 6. Weibel 4 et Berthe Thirion, ménagère, rue Vaucanson, 19 — Henri Dumortier, ajuster d. laine, rue des Longues-Haies, 1 et Léonie Macrlens, soigneuse, rue Daubenton, 191 — Albert Maldagh, tireur de laine, à Wattrelos, et Léonie Delporte, épluchouse rue Philippe-le-Bon, 42 — Albert Carlier, domestique, rue Boucher-de-Perthes, 24 et Juliette Parmentier, soigneuse, rue de Flandre, cour Pute, 1 — Jules Demay, rentreur, rue Lacroix, clôs Immobiliers, 19 et Berthe Dufoirel, boîtonnée, rue Lacroix, cour Jouard, 7 — Alfred Mulk, ouvrier en tissage d'art, boulevard Gambetta, 23 et Simone Terpynck, sans profession, rue de Lille, 49 — Jules Denise, apprêteur, rue Marcoux, cour Constant, 4 et Angèle Hue, épluchouse, à Roubaix — Gaston Boudry, trieur de laine, rue Saint-Jean, 18 et Henriette Vanheule, servante, rue Eugène-Motte — Adolphe Hélin, apprêteur, rue de Lannoy, cour Dutrelleux et Marie Vandenbrouck, sans profession, rue des Longues-Haies, cour Degrand, 4 — Louis Dumesnil, domestique à Tourcoing et Marie Deveugle, journalière, rue de Ma Campagne, 4 — Arthur Havenne, charpentier, rue Delattre, cour Saint-Joseph, 34 et Céline Clément, ménagère, rue Delaire — Fidèle Lanape, mécanicien, rue Saint-Elisabeth, 16 et Amélie Boone, soigneuse, rue de la Planche-Trouée, cour Florin, 25 — Emmanuel Sonnet, plâtrier, à Tourcoing et Joséphine Samiot, ménagère, Grande-Rue, 266 — Charles Verlinde, employé, rue d'Alger, 221 et Mathilde Verbeust, sans profession, quai de Boubaix, 9 — Pierre Lepers, chimiste à Bischeim et Sophie Delhamel, sans profession, rue Wall, 27 bis — Gervais Devos, ourdisseur, rue de Toulouse, cour Maurel, 4 et Zélie Vandenberghe, confectionneuse, rue Archimède, 79 — Auguste Dumbick, ouvreur rue Jacquard, cour Dmalun, 2 et Virginie Vanbellinghen, visteuse de tissus, rue Vauban, 10 — Henri Lorru, pharmacien, rue de Tourcoing, 15 et Zélie Martin, sans profession, rue de Tourcoing, 55 — Jules Hasson-Boche à Wattrelos et Emma Branswyck, cuisinière, à Autry-le — Henri Fachaux, employé, à Mont-Bernanchon et Emilie Westyn, sans profession, à Bouvelais — Omer Ryen, professeur, rue Jean Ragiste-Glorieux et Marie Wattelez, gérante de bureau de poste à Lille — Henri Honoré, rattacheur rue des Longues-Haies, cour Perquy, 1 et Gabriel le Lefebvre, soigneuse, rue des Longues-Haies — Noël Hélin, garde général des eaux et forêts à Châteauneuf-sur-Loire et Madeleine Mallaisoux, sans profession, rue Saint-Jean, 28 — Gaston Chastelain, mécanicien, à Rasmes et Sidonie Delalla, sans profession, rue de la Gare, 96 — Emile Mahé, imprimeur à Croix et Céline Durrez, journalière, rue Lacoste-Baillon — Constant Kerckaert, magasinier, rue Vallon, cour Chevalier 5 — Casimire Prem, bonneterie, rue Jacquard, 6.

Décès. — Henri Lévengle, 54 ans, monteur, boulevard de Metz, cour Deschamps 4 — Mélanie Jouvrille, 53 ans, sans profession, rue de la Persée, cour Lampe 8 — Antoinette Noël, 81 ans, sans profession, rue de Bétheune, 9 — Auguste Dupont, 79 ans, sans profession, rue de Blanchemaille — Victor Calleux, 18 ans, sans profession, avenue Julien-Lagache — Charles Bonvin 66 ans, tireur de vins, rue du Fontenoy, 98 — Louise Vandendaele, 27 ans, encaisseuse, rue de Denain, cour Champiaire, 8.

VÉRITABLES
GRAINS de SANTÉ
PERRETTE Docteur FRANCK PERRETTE
1f50 la Boîte de 60 Grains
Toutes dans toutes Pharmacies.
Le Remède de la CONSTIPATION
1119

TOUTES LES FAMILLES
soucieuses de leurs santés
devraient toujours avoir une petite provision de quelques litres
de l'excellent VIN de
SANYULS - TRILLES
et en prendre un verre avant chaque repas et elles veulent se réconforter agréablement, car cet incomparable et délicieux apéritif est agréablement préparé avec un vieux vin exquis et le meilleur quinquina.
Il est, d'ailleurs, recommandé par le Corps médical depuis longtemps aux Dames, Hommes et Enfants.
On le trouve chez tous les Entrepositaires et dans les principales épiceries.
Exiger l'étiquette sur la bouteille
14754

TOURCOING

CAISSE D'EPARGNE

Voici le discours prononcé au cours de la séance par M. Jules Ducoulombier, président des directeurs de la caisse d'épargne et qui résume clairement les opérations de la caisse et de ses succursales pendant l'année 1906 :

Messieurs,

L'honneur qui m'est réservé de vous présenter le compte rendu des opérations de l'exercice écoulé me procure une fois de plus le plaisir de vous exprimer toute ma satisfaction des résultats obtenus.

Je tiens répondre à vos intentions en abrégeant le temps précis que vous consacrez avec désintéressement au parfait acquit de votre mandat de directeur de la caisse d'épargne de Tourcoing, je me plais à résumer en longue énumération des chiffres consignés à ce rapport, et me borne à vous en exposer les principaux dont l'examen concourt plus directement à déterminer notre situation.

Il me paraît à cet égard particulièrement intéressant de citer :

Le solde de fr. 19.004.077,80 dû à nos clients au 31 décembre 1905, qui, au regard du crédit de 19.169.107,31 établi à la même date de l'exercice précédent, accuse une augmentation de 838.274,80.

A relever spécialement encore le nombre de 27.318 livrets en cours à la fin de l'exercice dont le rapprochement avec celui de 26.505 existant au début fait constater un nouvel accroissement de 1.013 déposants.

Les 36.518 opérations de caisse ont aussi leur relief non significatif en s'élevant à un chiffre qui n'a jamais été atteint.

Enfin, une dernière constatation qu'il m'est agréable de mentionner concerne l'importance des bénéfices réalisés, qui en atteindraient notre fortune personnelle de fr. 76.852,25, dépasse de fr. 2.146,30 les prévisions de notre budget établi d'après les plus rigoureux calculs.

Il est logique de reconnaître, messieurs, que la prospérité de notre établissement est intimement liée à l'éloquence de ces chiffres dont l'attribue loyalement le mérite de la constante progression à l'affluence toujours plus considérable du public à nos guichets, et je suis bien naturellement amené à déclarer que cet empressement ne sem-ble être le conséquence directe :

De la confiance que votre dévouement inspire ;

De travail persévérant de nos agents de tous ordres, dont les incessants efforts et la louable complaisance tendent à réaliser, tant pour les succursales qu'à la cause mère, le maximum des facilités compatibles avec les règlements pour le rapidité des opérations sollicitées par nos déposants qui ont eux, d'autre part, la certitude de trouver en notre institution la sécurité et un convenable rapport pour le placement de leurs économies.

Il me reste, selon l'usage à énumérer les mutations qui se sont produites dans l'administration et vous présenter à cet effet :

Pour Tourcoing — L'élection du 15 mai 1905 par laquelle M. Georges Lonbard, directeur depuis le 7 juin 1882, a été promu à la vice-présidence de notre conseil, en remplacement de M. Emile Destombes, démissionnaire en 1905.

La démission de M. Denis Grau père à qui nous adressons, dans sa retraite, la nouvelle expression de nos reconnaissants souvenirs, et dont le mandat de directeur a été transmis à M. Carlos Florin, fils-même employé en sa qualité d'administrateur adjoint par M. Alfred Rolas, négociant.

Et, quelque pénible qu'il puisse être de ranviver de douloureux souvenirs, le décès de notre cher et tendre ami M. Louis Debusch-Up à qui M. Aristide Duvillier, administrateur depuis le 19 novembre 1894 a succédé comme membre du conseil de direction.

Pour compléter le cadre des administrateurs-adjoints M. Louis Bricquez a été nommé en remplacement de M. Achille Duvillier promu directeur.

Nous avons aussi au cours de l'année 1906 — dû au rajeunissement les derniers décès — à déplorer la disparition de notre ancien agent général caissier, dont les fonctions avaient été confiées en 1897 à M. Louis Evrard, précédemment caissier-adjoint.

Pour les succursales : « Bousbecques, M. Loui, Dumortier a été nommé administrateur en remplacement de M. Louis Delannoy, démissionnaire.

E. DM. Julien Olivier a succédé en cette même qualité à M. Carles Lepers, décédé.

A Mouvaux, M. Jules Verbergue a remplacé dans l'administration M. Henri Mifkz démissionnaire.

Les autres succursales et bureaux auxiliaires restent sans changement.

Permettez moi, messieurs, de terminer en m'adressant à M. Georges Lombard les félicitations à la distinction qui consacre ses mérites.

Et après avoir assuré les hommes dévoués de vieux nos nouveaux collaborateurs de notre considération et de nos meilleurs sentiments, ils formulent pour vous, chers collègues, mon sincère souhait :

De nous retrouver tous présents en cette même place, l'an prochain à pareille époque pour applaudir ensemble à de nouveaux succès qui attestent la prodigieuse vitalité de notre caisse d'épargne et justifierait notre ambition de voir les habitants de Tourcoing et de ses cantons, affranchis le plus tôt dans degré de la prévoyance qui caractérise si honore nos laborieuses populations du Nord.

UN INGENIOR RUE DU BRUN-PAIN

Au numéro 172 de la rue du Brun-Pain se trouve le magasin de nouveautés des époux Amédée Houcon, qui exploitent également les marchés de la région.

A côté du magasin se trouve une remise assez vaste pour les colombres. Directement au-dessus de cette remise une chambre à coucher avec deux lits pour les trois filles des commerçants.

Hier matin, vers 3 heures 35, l'une des fillettes, Marie Houcon, s'éveilla et aperçut une lueur en même temps qu'elle entendait du bruit provenant du rez-de-chaussée. L'enfant crut à la présence de malfaiteurs dans la maison et en informa ses parents. En un clin d'œil toute la famille fut debout et descendit. Ce n'était pas des voleurs, mais bien le feu qui avait pris naissance dans une cadre pleine de tissus et avait déjà pris une assez grande extension. L'alarme fut donnée dans le quartier et les voisins vinrent en aide à M. Houcon pour organiser les premiers secours. L'un d'eux se rendit aux bureaux des Eaux de la Lys d'où il téléphona à l'Hôtel-Caserne des sapeurs-pompiers.

En quelques minutes les sauveteurs furent sur les lieux avec leur matériel et maîtrisèrent vivement l'incendie qu'ils maîtrisèrent au bout de 3/4 d'heure.

Les flammes avaient dévoré deux voitures, endommagé la chambre à coucher, ainsi la porte communiquant avec la salle à manger dont les meubles, notamment un piano ont été détruits ou gravement avariés.

Les dégâts sont assez considérables. On partirait d'une cinquantaine de mille francs, toutefois une expertise seule permettra de les évaluer de façon plus précise.

Au cours de l'incendie, M. Jules Flament, sous-lieutenant des pompiers a contracté une très forte brûlure de la face intérieure de la main gauche probablement en touchant le bandage d'une roue de voiture.

LA MAIN ENTRE LES BUFLES

Mme Céline Villes, 36 ans, soigneuse chez MM. Desurmont et fils, rue de Bradford, a eu la main gauche comprimée entre les buffles de son métier en voulant extraire une mèche de laine.

M. le docteur Dursenat, de Bondues, qui a soigné la blessée, a relevé des plaies contuses avec tuméfaction du dos de la main.

La guérison exigera trois semaines.

UNE RAFLE A L'HOTEL DE LA BRIQUETERIE

L'avant-dernière nuit, une forte patrouille d'agents s'est rendue dans la briqueterie à four continu de M. Masquelier, rue de Rotterdam.

Il y trouvaient cinq individus en état de vagabondage qui ont été amenés au poste central de police et interrogés hier dans la matinée par M. Broux, commissaire de police, qui rédigea un procès-verbal et fit transférer les individus arrêtés à Lille à la disposition du Parquet.

Ce sont : Joseph E..., 35 ans, domestique ; Arthur S..., 19 ans, mineur ; J.-B. M..., 50 ans, journalier ; Louis S..., 39 ans, domestique, et Arthur S..., 42 ans, charbonnier.

EN MARCHANT SUR UNE BROCHE

M. Charles Omes, 48 ans, fileur chez MM. Cauliez et Delaoulre, filateurs, rue du Dragon, a posé le pied droit sur une broche qui lui a fait une piqûre infectée de la plante du pied au niveau du 5e orteil.

LA FRAUDE

Les préposés des douanes du Sapin-Vert ont capturé Georges Wissocq, 26 ans, ajusteur, né à Paris, sans domicile fixe, qui était sorti de quelques kilos de café vert introduit en fraude.

ARRESTATION

Le nommé Louis J..., 25 ans, sans profession, trouvé caché dans un hangar de la rue de l'Epine, a été arrêté pour vagabondage et transféré à Lille après que M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, eut établi procès-verbal.

MANDAT D'ARRET

Sur mandat d'arrêt décerné par M. Houcle, juge d'instruction, près le Parquet de Lille, le service de la Sûreté a arrêté Edouard Vernaeke, 26 ans, ouvrier de fabrique, prévenu de vol.

CLUB AEROSTATIQUE TOURQUENNOIS

Dimanche 2 mai, à 8 heures très précises, réunion mensuelle. Communications importantes aux sociétaires. On est prié de rapporter ses listes de souscription.

SIMPLE POLICE

M. Brequart, juge de paix du canton Sud, présidant l'audience de simple police tenue hier vendredi M. Noterel, commissaire de police du 3e arrondissement, remplissant près du tribunal les fonctions du ministère public.

Infractions aux lois de travail. — Le tribunal inflige onze amendes de 5 fr. à M. J.-B. Lemaire, fabricant de bas, rue de la Cloche, pour avoir fait travailler 10 ouvriers dans une pièce où se trouvaient des rouets stagnantes et occupé une ouvrière, sans munir du certificat d'aptitude physique.

— Une amende de 5 francs à M. Georges Glorieux, directeur chez M. Duvillier-Motte fils, celui-ci déclaré civilement responsable pour avoir apporté au changement à l'horaire sans en avoir informé M. l'inspecteur du travail.

— Une amende de 5 francs à M. Vandewynckel, blanchisseur, à Halluin, pour défaut d'avertissement des hiées.

— 5 francs d'amende à M. Louis Flament, maître maçon, à Marcq-en-Barœul, pour défaut de garde-corps à un échafaudage.

Le reste des affaires ne présentait pas d'intérêt. Sur 17 poivrots, 2 en état de récidive, ont écopé à 1 franc d'amende.

SECTION TOURQUENNOISE DE MOUVEMENTS D'ENSEMBLE

Les cyclistes de Tourcoing, désireux de recevoir une carte du Nord-Tourisme à 1 franc pour l'entrée des bicyclettes en Belgique peuvent s'adresser au local de la section du Mouvement d'ensemble chez M. Isidore Dereu, 71, rue Saint-Jacques.

THEATRE DE TOURCOING

L'annonce des 4 dernières représentations du grand succès « Cendrillon » fait affluer le public au bureau de location. Avis aux retardataires qui n'ont pas encore assuré leur place sur cette spectacle. Les 4 dernières représentations auront lieu samedi, dimanche matinée et soir, mardi et lundi. Mardi 4 mai, clôture annuelle du théâtre ; réouverture en octobre.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Emile Handequin, rue du Tilleul, 21 — Robert Parmentier, rue de Denain, 25

DÉCÈS. — Madeleine Soetaert, 7 ans, rue du Pont-Rompu, 28 — Hortense Duvillier, 76 ans, rue de Renaix, 98 — Henri Masurel, 50 ans, rue d'Halluin, 8.

AUTOUR DE LILLE

WATTRELOS. — Jeudi soir, vers 9 heures la brigade de gendarmerie faisant une ronde au Bailon, a aperçu à travers le vitrage de l'estaminet Delaegher, au « Petit Tourne », plusieurs individus suspects qui ne payaient pas de mine, parmi lesquels elle reconnut trois dangereux récidivistes, nommés Hainout Maximilien, 24 ans, sans profession, déjà condamné 22 fois, sorti de la prison de Lille, jeudi matin, et conduit à la frontière belge ; Desloyer Théophile, 23 ans, sans profession, et Halvert Alfred, 21 ans, peigneur. Les gendarmes entrèrent précipitamment dans le cabaret et se saisirent de ces trois individus qui opposèrent une vive résistance et menacèrent les gendarmes. Ils se laissèrent traîner jusqu'à la gendarmerie où ils furent écroués en attendant leur départ pour la maison d'arrêt de Lille.

— Mme Veesteelat, journalière, demeurant à la Martinoire, ne fut pas peu surprise, en arrivant chez elle de trouver la porte ouverte et le fenêtre enfoncée. En entrant, elle constata que tout en matelas avait été mis à sac, les meubles, et lit renversés, et les armoires fracturées. Les malfaiteurs se sont retirés en emportant le somme de 23 fr 10, un quart de café et 1 bonne pièce d'une maison de commerce. Deux femmes ont bien vu trois individus rôdés autour de la maison, mais n'ont pas fait attention, les prenant pour des gens venus pour visiter une maison inhabitée qui se trouve à côté.

Mme Veesteelat a déposé une plainte entre les mains de M. Cauliez, commissaire de police, qui a ouvert une enquête.

ETAT CIVIL. — NAISSANCES. —. Alice Dipont — Marcel Rigaux — Paul Courtray — Jules Lallemand — Palmyre Hubrecht — Maria Vanstraes selle.

DÉCÈS. — Angélique Herman 63 ans — Arthur Decruyenaere 6 ans

LANNOY. — NAISSANCE — Marcel Liénard.

HEM. — Un garçon brasseur, Louis Delbecque, 30 ans, s'est brûlé la main en travaillant.

— A l'occasion de la fête du 1er mai, la municipalité fera une distribution extraordinaire de viande aux indigents.

Sports et Jeux

Courses de Tourcoing du 2 mai 1909

Les amateurs de sport hippique n'ont pas oublié l'intérêt suscité, l'an dernier, par le cross country militaire organisé par la Société des courses de Tourcoing. Ce spectacle, très goûté des sportsmen, sera renouvelé cette année.

Au programme de la réunion du 2 mai figurent deux épreuves militaires : l'une, en military handicap, qui sera disputé par les chasseurs, dragons et cuirassiers ; l'autre, en cross country pour officiers, à courir sur la distance de 3.000 mètres. Les objets d'art, affectés à ces épreuves sont exposés chez M. Denis Grau, Grand'Place, à Tourcoing.

PETITE CORRESPONDANCE

Droit usuel

A. B. C. D. Roubaix. — Les père et mère étrangers d'un fils majeur étranger, tué à l'occasion du travail ou par le fait du travail, et résidant les uns en France, les autres en Belgique, ne sont pas, en même tout, pouvoir se prévaloir de plein droit de l'article 2 de la loi du 9 avril 1898.

Toutefois pour que les ascendants obtiennent l'établissement de la rente prévue du 6bl article, il faut : 1° prouver que le père et la mère avaient dans le salaire de leur enfant un appoint à leur existence propre, qu'en un mot le salaire du fils était nécessaire à l'entretien de ses parents ou y coopérait dans une large part, que son père et mère ou l'un d'eux étaient à la charge de la victime.

La procédure consiste simplement en une enquête du juge de paix qui envoie le dossier au tribunal civil après avoir établi les ayants-droit à la rente.

Maître D.

TRIBUNAUX

Tribunal Civil de Lille

LA CATASTROPHE du Moulin de Marquette

Le procès du ciment armé

Deuxième audience

Ainsi que nous l'avons annoncé, les débats de cette affaire ont été repris hier. Au début de l'audience, le président du Tribunal, M. Georges Dassonville, donne la parole à Me Chesnelong, avocat de M. Debosque-Bonte.

Plaidoirie de Me Chesnelong

Me Chesnelong, après avoir présenté les qualités professionnelles et rappelé les importantes constructions en ciment armé qu'a faites M. Debosque-Bonte, déclare que sans doute l'on se trouve en présence d'un grand malheur, mais que ce malheur est dû à des causes inexplicables et qu'en raison des contradictions des experts, il est difficile de faire la partie des responsabilités.

Il impute à faute à Mme Despres de ne pas s'être assuré le concours d'un architecte et de s'être contentée de plans dressés d'après un croquis de Breyne. En opérant de cette façon, dit l'avocat de M. Debosque-Bonte, Mme Despres marquait elle-même, dès l'origine, qu'elle prenait pour elle toute la responsabilité de la construction. Ne l'est-elle pas tout qu'il n'en serait pas moins vrai que, si elle avait fait appel à un architecte, elle prenait à sa charge par cela même les responsabilités qu'aurait pu encourir cet architecte.

Les experts jugeant bien au béton armé la responsabilité de l'écroulement du moulin Despres, mais Me Chesnelong estime qu'elle ne soit basée sur des affirmations gratuites et prétend que c'est la maçonnerie qui a cédé, ce qui a amené le déboîtement du béton. On ne saurait prétendre davantage selon lui, que la prise du béton était insuffisante. Personne ne peut ignorer en effet, qu'après 24 heures, le ciment armé n'est plus fragile, qu'on ne peut le travailler qu'au ciseau ou au marteau. Et ce qui, selon lui, démontre d'une façon certaine que la prise du béton était suffisante, c'est que dans les décombres on a le tendeuse découvert les montants de bois qui se trouvaient encore intacts, au surplus, des échantillons ont été prélevés et leur analyse a établi que la ciment employé était de bonne qualité.

Qui a enlevé les étais ? Me Chesnelong déclare qu'il va s'efforcer d'enlever la semelle aux étais de l'échafaudage de son excellent confrère, Me de Lauwereyns, qui ne s'est pas borné, dit-il, à mettre en parfaite harmonie les deux rapports d'expertises pourtant bien contradictoires mais qui a su donner à l'instruction une valeur toute particulière.

Me Chesnelong déclare qu'à son avis il ne résulte pas la preuve de cette instruction que ce soient les préposés de Debosque-Bonte qui aient enlevé les étais. Il est bien exact qu'un de ceux-ci dû dégager le poutre 14 afin de permettre à Delplanque, le monteur de MM. Delattre et Paulus de passer un arbre de transmission, mais ils n'ont pas d'étayé, cette n'est pas prouvé et cela ne peut pas être.

Me Chesnelong soutient que l'enlèvement des étais posés par Me Debosque-Bonte provisoirement et pour les seuls besoins de son ouvrage, ne saurait en aucun cas être imputé à faute, puisque de son client qui s'il était démontré qu'ils étaient encore, à la date de l'accident, indispensables à la tenue de ses planchers et que ces planchers ont fléchi, entraînant à leur suite la construction tout entière, par suite de l'enlèvement prématuré des étais.

L'avocat de M. Debosque estime que non seulement cette preuve n'est pas faite contre Debosque, mais que les experts civils, après examen approfondi de la construction des bétons et maçonneries, et des causes de la ruine de l'édifice, constatent que la plancher de la terrasse et les poutres 14, d'une construction parfaite comme matériaux et main-d'œuvre avaient au minimum 28 jours d'exécution. Or, de l'aveu même de Mme Despres, on pouvait décoffrer en toute sécurité après 20 jours.

Me Chesnelong déduit de ce qui précède qu'on ne peut relever à la charge de son client aucun fait de nature à engager sa responsabilité. Il y a lieu de rechercher enfin, dit-il, que Delplanque, chef monteur, occupait seul le chantier avec des ouvriers qui étaient sous ses ordres et que par suite c'est à lui qu'incombait en ce moment l'obligation de respecter et de faire respecter les étais. Il en conclut que Delplanque n'aurait été victime que de sa négligence ou de son imprudence, en tous cas, de sa faute, et que ce vaste doit par suite être déclaré irrecevable tu ne demande.

Plaidoirie de Me Philippart

Quand Me Chesnelong se tut, il est trois heures. Le Tribunal suspend l'audience. Il revient quelques minutes après et donne la parole à l'avocat de M. Hennebique.

Me Philippart, discute tout d'abord la recevabilité de la demande dirigée contre son client en raison de ce qu'elle est basée sur des rapports d'expertises où il n'a pas été partie et dont il ne lui a pas été donné une communication officielle.

Examinant ensuite la question au fond, Me Philippart soutient qu'il n'apparaît même que Hennebique ait été partie aux expertises. Il résulte de ces expertises qu'il n'a commis aucune faute, imprudence ou négligence ayant déterminé directement ou indirectement l'accident. Après avoir plaidé que son client ne peut être recherché qu'à raison de ses actes personnels et qu'il ne peut être tenu de plein droit solidairement avec les autres, à la réparation des fautes que quelqu'un d'entre eux qui pu commettre, Me Philippart précise que Hennebique n'aurait encouru une responsabilité que s'il avait commis une faute dans l'exécution des obligations qu'il avait assumées, or il n'a traité que pour Debosque-Bonte et il a été conformé à toutes les obligations qui sont définitives et précisées dans le contrat passé entre eux en vue de la construction du moulin.

M. Hennebique n'a commis aucune faute dans les calculs qui ont servi à l'établissement des plans des planchers en béton armé, dit Me Philippart, qui se livre à ce sujet à une démonstration technique du rapport des experts criminels en s'appuyant sur des travaux spéciaux à la matière et sur la rapport des experts civils qui déclarent que la vérification des plans et calculs de Hennebique ne donne lieu à aucune critique.

D'ailleurs, dit Me Philippart, les essais des planchers auxquels ont procédé les experts civils ont donné toute satisfaction. Ces essais ont été faits sur des planchers exécutés conformément à des plans et calculs identiques à ceux du plancher qui s'était effondré, alors que, si les calculs de Hennebique avaient été erronés, tous les planchers calculés suivant les mêmes principes auraient cédé. Et il estime que ces essais constituent une preuve directe et supérieure à toutes les théories ou hypothèses plus ou moins scientifiques, de l'exactitude des calculs, au surplus, M. Dumont, choisi par Mme Despres pour rechercher les causes de l'accident, n'a trouvé aucune faute dans les calculs qu'il a vérifiés et a reconnu la force probante et décisive des essais des planchers.

Me Philippart en conclut que ce n'est pas à la combinaison chimique du ciment armé que l'on peut imputer la responsabilité de la catastrophe, le ciment armé a fait ses preuves, il est depuis longtemps appliqué et l'exactitude de la méthode Hennebique, lorsqu'elle est appliquée par des spécialistes compétents, est démontrée par les 200 millions de travaux exécutés suivant ladite méthode.

***

Il est à remarquer que tout en reconnaissant toute responsabilité, Me Philippart a reconnu expressément, comme le prétend